

DEL 2022/005

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt et un
Le Mercredi 15 Décembre à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.

Étaient présents 26 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Martine BOUCHER, Jean-François LE MAT, Marie-Pierre GIRE, Guy FAOUCHER, Danielle LE GALL, Frédéric LE BEUX, Ludovic RUHIER, Frédéric MICHEL, Marine SENECHAL, Jean-Pierre GUILLOU, Anne-Laure LE GRAND, Didier MORGANT, Delphine BOUGUENNEC, Michel GARO, Isabelle QUELVEN, Roland SAINT-JORE, Pascale DUFLEIT, Cédric GOUIFFES, Marie-Antoinette PEDRONO, Christian CARDUNER, Jean Michel LEMIEUX, Pierrette LE FLOCH, Marie-Josée CANEVET.

ABSENT(S) EXCUSE (S) : Anne LE GALL, Jacqueline SABATIER, qui ont donné pouvoir à Anne-Laure LE GRAND, Martine BOUCHER.

ABSENT : Fabienne CAILLAREC

Monsieur Cédric GOUIFFES a été élu Secrétaire.

DEL 26.01.2022 / 2022-005 : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP DE LA COMMUNE – EXERCICE 2022 :

ANNULE ET REMPLACE la délibération N° 2021/118 du 15 Décembre 2021

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prévoir la possibilité d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement durant le 1er trimestre 2022.

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe

délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

A noter que les dépenses ainsi autorisées engagent la collectivité locale dans la mesure où elles devront être reprises au budget de l'exercice. Il appartient donc à l'organe délibérant, seul compétent pour adopter le budget primitif, de fixer avec précision le montant et la nature des dépenses d'investissement qui peuvent être engagées avant l'adoption définitive du budget.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

OPERATIONS	Compte	MONTANT
Opération N°110 : Voirie (31 500 €)		
• Mise en sécurité aux abords des écoles	2315	31 500 €
Opération N°109 - Equipements sportifs et de loisirs (38 000 €)		
• Parcours santé - Création	2128	38 000 €
Opération N°129 : Médiathèque (202 800 €)		
• Eclairage public : Aménagement autour de la Médiathèque	2041582 2184	73 100 €
• Acquisition de mobilier	2183	50 000 €
• Acquisition de matériel informatique, audiovisuel et RFID	2188 2313	35 000 € 32 600 €
• Acquisition de collections		12 100 €
• Construction (travaux en cours)		
	TOTAL	272 300 €

VU l'avis favorable de la commission « Ressources » en date du 19 Janvier 2022,

VU la délibération N° 2021/118 du 15 Décembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

D'ANNULER ET REMPLACER la délibération N° 2021/118 du 15 Décembre 2021,

D'AUTORISER Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022, tel que présentées ci-dessus.

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

ID : 029-212902746-20220127-D2022005SCA-DE

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER

